



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/07/12

Reçu en Préfecture le : 20/07/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 16 juillet 2012
D-2012/372

Aujourd'hui 16 juillet 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**Organisation par la Ville de Bordeaux les 20 et 21
Septembre 2012 des 2ème rencontres de l'innovation
locale sur le thème public/privé, si loin/si proche.
Encaissements de recettes. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les travaux d'adaptation du service public local aux attentes des Bordelaises et des Bordelais, dans la continuité de la démarche de transparence démocratique dénommée Glob', nous amènent notamment à présenter les budgets municipaux par politiques. Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux a organisé un premier colloque portant sur le citoyen au cœur de l'innovation locale en juin 2010. Elle renouvelle cette démarche, les 20 et 21 septembre prochains, en proposant les deuxièmes rencontres de l'innovation locale, intitulées « Public Privé : si loin, si proche ».

Cette manifestation, organisée avec le concours de l'Université de Bordeaux, se tiendra au cinéma CGR le Français. Nous y attendons 500 personnes environ par demi-journée.

Le colloque rassemblera des élus, des entreprises, des universitaires, des experts, des hospitaliers, des territoriaux, le Centre national de la fonction publique territoriale et des représentants gouvernementaux.

Le contenu, riche, a paru séduisant. Les intervenants seront de haut niveau. Plusieurs personnalités ont confirmé leur participation. Le colloque devrait représenter un moment de partage et de réflexion sur les relations et les influences entre sphères publique et privée tout à fait intéressant.

Le programme joint à la présente délibération vous donne les principales informations sur son déroulement. Le portail de la ville, www.bordeaux.fr/ville/innovationlocale, accueille le site dédié au colloque. Il vous fournira les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Pour inciter d'autres collectivités publiques à envoyer leurs agents assister à cette manifestation de haut niveau, et à des fins pédagogiques, la Ville s'est rapprochée du CNFPT pour examiner la possibilité d'intégrer son déroulement dans le droit individuel à la formation. Le directeur régional dudit organisme a validé cette hypothèse.

L'ensemble des prestations prévues voisine les 60 000 €. Par ailleurs, des coûts logistiques non négligeables sont engagés.

Le budget de la Ville en supporte l'essentiel. Elle a donc sollicité quelques entreprises intéressées par les questions abordées pendant ces deux jours pour couvrir partiellement ses coûts directs.

Plusieurs organisations publiques et entreprises ont souhaité soutenir cet événement. La liste des partenaires actuels et de leur contribution est indiquée ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANT
Deloitte	5 000 €
Logica	3 000 € + 600 clés USB
Crédit municipal	2 000 €
Ernst & Young	4 000 €
EDF	2 000 €
REGAZ Bordeaux	2 000 €
ERDF	2 000 €
Eiffage	27 000 €
Total	47 000 €

En conséquence, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- encaisser les recettes correspondantes,
- signer tout document afférent au colloque.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juillet 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN

Les Rencontres de l'innovation locale
Colloque « Public/Privé : si loin, si proche »
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2012
PRÉPROGRAMME

La deuxième édition des Rencontres de l'innovation locale, organisées par la Ville de Bordeaux, propose de débattre de la relation public / privé afin d'en comprendre les orientations, les attraits et les risques. Comment peuvent se faire les rapprochements entre le public et le privé ? Jusqu'où ? Qu'est-ce qui différencie fondamentalement les deux mondes ? Y prend-on les mêmes risques ? Le management est-il différent d'une sphère à l'autre ? Comment trouver des complémentarités ? Telles sont une partie des questions auxquelles ce colloque permettra de répondre.

Pour cela, plus de cinq cents acteurs publics, privés, élus et universitaires sont attendus afin de confronter leurs d'expériences, et échanger leurs pratiques et réflexions.

En présence d'**Alain Juppé**, maire de Bordeaux, ancien premier ministre, plusieurs personnalités ont confirmé leur participation :

Véronique Morali, inspecteur des finances, présidente de Fimalac développement et Terra Femina, **Laurence Parisot**, présidente du MEDEF, **Jean Arthuis**, sénateur et président du Conseil Général de la Mayenne, ancien ministre de l'économie et des finances, **Thierry Breton**, PDG du groupe Atos, ancien ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, **François Deluga**, président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), **Edouard Philippe**, maire du Havre...

Jeudi 20 septembre 2012

8h15 : Accueil des participants – Petit déjeuner – hall d'entrée du cinéma CGR Le Français

9h00 : Allocution d'ouverture « Public, privé : un débat toujours actuel »

9h30 – 10h00 – Intervention « Les mots du public, les mots du privé »

10h00 – 10h15 – Intermède Idées reçues public/ privé – Saynètes

10h15 – 12h15 – Public / privé : quelle collaboration ?

Table ronde

Les manifestations de ce rapprochement (ou non) public / privé au service des territoires

Déjeuner – Cocktail Salons de l'hôtel de ville

14h15 – 17h30 – Public et privé face à la concurrence

Table ronde

Les acteurs publics sont-ils sur un marché concurrentiel ? Doivent-ils en adopter les instruments du secteur privé ? Pour quel objectif ?

Analyse de cette mise en concurrence dans trois domaines :

- les territoires (collectivités),
- la santé (hôpitaux : tarification à l'activité...),
- le savoir (pôles universitaires...)

17h30 – 17h45 – Idées reçues public/ privé – Saynètes

Vendredi 21 septembre 2012

8h15 : Accueil des participants – Petit déjeuner – hall d'entrée du cinéma CGR Le Français

9h00 – 9h15 – Idées reçues public/privé – Saynètes

9h15 – 12h00 – La performance : trouver la juste mesure

Table ronde

Quel rapprochement dans la gestion et la gouvernance ?

Evolution des démarches de performance publiques et privées en France et ailleurs. Les outils publics sont-ils transposables ? A l'inverse, le public peut-il faire valoir la richesse de sa performance ?
Que signifie la performance globale d'une organisation ?

Déjeuner Salons de l'hôtel de ville

14h00 – 14h15 – Idées reçues public/ privé – Saynètes

14h15 – 16h45 – Public / privé : un même management ?

Table ronde

Quel manager pour demain ?

Quel profil de manager public demain, quel statut ?

Quelle culture de l'innovation dans les organisations publiques et privées ?

16H45 – Clôture

17h15 : fin du colloque



**Colloque « Public/privé : si loin si proche »
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2012 à Bordeaux**

PROJET CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La ville de Bordeaux, sise à l'hôtel de ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex

Représentée par Hugues Martin, adjoint au maire de Bordeaux, en charge des Finances et de l'administration générale, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « la ville de Bordeaux »,

Et :

L'Université de Bordeaux, sise

Représentée par Monsieur Jean-François Brisson, Doyen de l'université de Bordeaux IV, dûment habilité

Ci-après dénommée « l'Université »,

Préambule

La ville de Bordeaux organise la seconde édition des rencontres de l'innovation locale les jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2012 prochains. Cette seconde édition, organisée dans le grand amphithéâtre du cinéma Le Français, au centre de Bordeaux et dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, abordera les relations existant entre les sphères publique et privée dans de multiples domaines et notamment concurrence, management, innovation et performance respectives des acteurs de l'un et l'autre champs.

Comment peuvent se faire les rapprochements entre le public et le privé ? Jusqu'où ? Qu'est-ce qui différencie fondamentalement les deux mondes ? Y prend-on les mêmes risques ? Le management est-il différent d'une sphère à l'autre ? Comment trouver des complémentarités ? Telles sont une partie des questions auxquelles ce colloque permettra de répondre.

Pour cela, plus de cinq cents acteurs publics, privés, élus et universitaires sont attendus afin de confronter leurs d'expériences, et échanger sur leurs pratiques et réflexions.

La Ville et l'Université de Bordeaux se sont accordées sur un partenariat qui s'effectuera selon les modalités suivantes.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régir les modalités pratiques d'un partenariat entre l'Université de Bordeaux et la Ville de Bordeaux à l'occasion des 2èmes Rencontres de l'Innovation Locale : « colloque Public/privé : si loin, si proche », organisées par la Ville de Bordeaux les 20 et 21 septembre 2012.

Article 2 – Engagements de l'Université de Bordeaux à l'égard de la Ville

Accord donné aux professeurs d'intervenir lors du colloque
Accord donné aux étudiants d'être libérés de leurs cours les 20 et 21 septembre afin d'assister à tout ou partie des tables rondes
Insertion du visuel du colloque sur les supports de communication de l'Université
Lien web inséré sur le site de l'Université, etc.

Article 3 – Engagements de la Ville de Bordeaux à l'égard de l'Université

De son côté, la ville de Bordeaux s'engage à :

- Inviter les professeurs qui s'inscriraient sur le site Internet créé à cette occasion¹ à intervenir ou participer aux débats les 20 et 21 septembre 2012
- Inviter les étudiants qui s'inscriraient sur le site Internet créé à cette occasion à participer aux débats les 20 et 21 septembre 2012
- Diffuser les informations et/ou la documentation afférentes au thème du colloque et produites par l'Université de Bordeaux lors du colloque
- Faire paraître un article sur l'Université sur le site du colloque, sous réserve de la production dudit article par les personnes habilitées de l'Université
- Insérer le logo de l'Université de Bordeaux sur tous les documents de promotion et de communication liés aux Rencontres : Programme, mails d'organisation, espace presse du site Internet, Bordeaux Magazine... Ce logo devra être fourni sous format numérique standard dans le mois suivant la signature de la présente convention
- Fournir le contenu des actes du colloque aux intervenants de l'Université dans la semaine qui suivra leur production

Article 4 - Engagements réciproques des parties

L'Université de Bordeaux ne peut utiliser ni la marque « Ville de Bordeaux » ni son logo sans son accord écrit préalable. Il en est de même pour la Ville de Bordeaux.

Chaque partie s'engage à ne rien faire ou entreprendre de quelque manière que ce soit qui puisse porter atteinte ou ternir l'image de l'autre partie pendant toute la durée de la convention.

Les parties s'informeront mutuellement de tout événement ou élément qui aurait une incidence sur l'exécution de la présente convention et de leurs relations partenariales.

Article 5 : Confidentialité

Les clauses de la présente convention sont réputées être confidentielles et, à ce titre, elles ne peuvent être publiées ni communiquées à des tiers non autorisés.

Chacune des parties prend l'engagement en son nom, en celui de son personnel et/ou celui de ses sous-traitants éventuels, pendant la durée et à l'issue de la présente convention, de :

- ne pas divulguer, ni directement ni indirectement, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie desdits documents et informations à quiconque non directement concerné par

la réalisation du présent Contrat ; toute révélation et/ou divulgation, non autorisée par écrit par l'autre partie pourra donner lieu à des dommages et intérêts à charge de la partie l'ayant commise ;

- conserver lesdits documents et informations et de ne pas les utiliser dans un but autre que l'exécution de la présente convention ;
- prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir et empêcher l'accès de tiers aux dits documents et informations.

A la cessation de la présente convention, quelle qu'en soit la cause, chaque partie restituera tous les éléments appartenant à l'autre partie, et relatifs à l'exécution de la présente convention qu'il pourrait avoir en sa possession.

Article 6 - Durée de la convention

La convention entrera en vigueur le jour de sa signature par les deux parties et prendra fin à la publication des actes du colloque mentionné dans la présente.

A la date d'expiration de la présente convention et de ses effets, tous les privilèges, droits, concessions et obligations qu'elle mentionne et comporte cesseront de plein droit et les parties signataires renonceront à s'en prévaloir.

La présente convention n'est pas tacitement reconductible.

Toute modification ou évolution de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Article 7 - Litiges

Le Tribunal Administratif de Bordeaux est seul compétent en cas de réclamation ou de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat.

Toutefois, les parties s'engagent avant toute procédure à rechercher entre elles les voies de règlement amiable au différend qui les oppose.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le XX juin 2012

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Université de Bordeaux

Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

Jean-François BRISSON
Doyen de Bordeaux IV